

Avec les Germains la *ghilde* pénétra dans la Gaule, elle produisit, dit Augustin Thierry, un résultat efficace et durable pour la renaissance de notre civilisation : la *commune jurée*.

La *commune jurée*, institution de paix en dedans et de lutte en dehors eut pour les villes du nord la même vertu régénératrice que le consulat pour les villes du midi, l'honneur de cette création appartient à Cambrai en 1076, il y eut là, après lutte contre l'évêque, *conjuratio commune*, selon l'expression d'un vieux chroniqueur.

Je n'entre pas dans un plus long développement de cette thèse de l'éminent historien dont je viens de citer quelques passages.

M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation en Europe* n'attribue pas aux communes qui se fondèrent au moyen âge une origine romaine ni germanique. Il se borne seulement à décrire les faits et à en tirer les conséquences.

Après avoir relaté les exactions des seigneurs contre les bourgeois des villes au XII^e siècle et l'esprit de résistance timide d'abord, mais surtout tenace de ces derniers, M. Guizot dit : que l'affranchissement des communes au XI^e siècle fut le fruit d'une véritable insurrection, d'une guerre déclarée par la population des villes à ses seigneurs.

Au moment de la confédération, après s'être promis d'agir en commun, *après avoir juré ensemble la commune*, le premier acte de chaque bourgeois était de se mettre chez lui en état de résistance.

Quand la guerre a duré un certain temps, ajoute M. Guizot, quelques soient les parties belligérantes, elle amène nécessairement la paix. Les chartes communales sont de purs traités de paix entre les bourgeois et les seigneurs.